

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Membres présents : Mesdames et Messieurs, Emilie Alleyrat, Béatrice Bélien, Françoise Bompeix, Fanny Bregeon, Vanessa Fiori, Dominique Guinot, Marine Hallier, Alexandre Jolly, David Lamoureux (arrivé à 20h14), Didier Lamoureux, Brigitte Guinot-Nadal, Julien Pingaud, Sylvain Mauchassat, Aline Rousselet.

Membre excusé : Jean-Bernard Philippot donne un pouvoir à Brigitte Guinot-Nadal.

Secrétariat de séance : Marine Hallier et Vanessa Fiori.

Début de séance : 20h

Mme La Maire demande qu'une délibération soit ajoutée à l'ordre du jour. L'ensemble des élus est d'accord.

Lecture des arrêtés et des devis pris par Madame la Maire dans le cadre de ses délégations :

- Arrêté fermeture des sanitaires du camping de la Baignade
- Arrêté de fermeture route communale 5 : élagages
- Arrêté d'interdiction de baignade
- Arrêté EPSD remplacement de poteaux
- Arrêté de fonction et signature 2^{ème} adjoint Alexandre JOLLY
- Signature devis EGP 102€ mitigeur sillons
- Signature devis Creuse nuisible 540€ euros campagne annuelle punaise de lit gites
- Signature devis Creuse nuisible 291,60€ campagne fourmis, blattes ...
- Signature devis lave verre, restaurant communal 1927,80€

1. Approbation du dernier conseil municipal du 30 avril 2026

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 30 avril 2026. David Lamoureux absent au moment du vote.

Ordre du jour

2. Ligne de trésorerie 2026. (Point rajouté à l'ordre du jour)

La réception des travaux du bloc Mairie-École a eu lieu le 19 mai. À la suite de cette réception, l'ensemble des factures des entreprises intervenues sur le chantier nous a été transmis dans un délai très court. Ces dépenses avaient bien été prévues et budgétées par l'ancienne équipe mais le montant des factures s'est révélé plus important que prévu. Par ailleurs, la commune est confrontée à un décalage de trésorerie : les dotations qui lui sont attribuées sont versées de manière échelonnée tout au long de l'année et non en une seule fois. Ainsi, une partie des recettes attendues n'a pas encore été perçue, alors même que les factures liées aux travaux doivent être réglées dès à présent.

Afin de faire face à cette situation temporaire et sur les conseils de la trésorerie, la commune a sollicité l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 80 000€. Il s'agit d'un financement à court terme, destiné à être remboursé au fur et à mesure de l'encaissement des dotations attendues, et en tout état de cause dans le courant de l'année.

Cette mesure n'a pas pour objet de financer de nouvelles dépenses, mais de donner davantage de souplesse à la gestion de la trésorerie communale. Elle permettra à la commune de régler sereinement les factures des travaux tout en continuant à assurer sans difficulté le paiement des salaires et des charges courantes. Le recours à cet outil de trésorerie vise exclusivement à faire face au décalage de calendrier entre les décaissements et les encaissements, sans remettre en cause l'équilibre budgétaire de la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3. Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs

Vu le Code électoral, notamment les articles L.280 à L.293 et R.131 à R.148 relatifs à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Vu le décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner ses délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs ;

Considérant que le nombre de délégués et de suppléants à élire pour la commune de La Celle Dunoise est de 3 délégués et 3 suppléants :

Madame La maire annonce les candidats pour cette élection et demande si d'autres personnes souhaitent candidater. Aucun autre élu ne se manifeste.

Titulaires :

- Françoise Bompeix
- Brigitte Guinot-Nadal
- Alexandre Jolly

Suppléants :

- Marine Hallier
- Dominique Guinot
- Aline Rousselet

Il est procédé au vote à bulletin secret conformément aux dispositions en vigueur.

Les candidats titulaires et suppléants sont élus à l'unanimité.

4. Budget assainissement : approbation CFU 2025

Le conseil municipal délibère sur le Compte Financier Unique (CFU) qui remplace le compte administratif et le compte de gestion et qui constitue l'arrêt des comptes de l'exercice 2025. Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections. Il est proposé à Madame Françoise BOMPEIX, d'être désignée présidente de séance pour le vote du CFU 2025 du budget assainissement de la commune.

Sont proposés à l'assemblée, les comptes ci-dessous arrêtés comme suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	51 692,52 €	Recettes	23 232,20 €
Dépenses	40 414,50 €	Dépenses	40 514,37 €
Excédent	11 278,02 €	Excédent	17 282,17 €
Excédent antérieur reporté	21 484,67 €	Excédent antérieur reporté	77 789,78 €
Résultat de fonctionnement	32 762,69 €	Résultat d'investissement	60 507,61 €

Après présentation du CFU 2025, Madame Brigitte GUINOT-NADAL quitte la salle pour permettre au conseil municipal de voter, son pouvoir ne sera pris en compte.

Le conseil municipal après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte financier unique du budget assainissement et charge Madame la Maire de signer les pièces afférentes.

5. Budget assainissement : affectation du résultat

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessous de la manière suivante :

- 1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068) 0,00 €
- 2 – Affectation complémentaire en « Réserves » (1068) : 0,00 €
- 3 – Excédent d'investissement à reporter au BP 2026 (Ligne 001) : 60 507,61 €
- 4 – Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 (Ligne 002) : 32 762,69 €

6. Budget principal : approbation du CFU 2025.

Le conseil municipal délibère sur le Compte Financier Unique (CFU) qui remplace le compte administratif et le compte de gestion et qui constitue l'arrêt des comptes de l'exercice 2025. Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections. Il est proposé à Madame Françoise BOMPEIX d'être désignée présidente de séance pour le vote du CFU 2025 du budget principal. Sont proposés à l'assemblée, les comptes ci-dessous arrêtés comme suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	804,863,85 €	Recettes	875 506,30 €
Dépenses	689 840,55 €	Dépenses	869 284,77 €
Excédent	115 843,11 €	Déficit	6 221,53 €
Excédent antérieur reporté	89 652,19 €	Déficit antérieur reporté	-24 593,17 €
Résultat de fonctionnement	205 495,30 €	Résultat d'investissement	-18 371,64 €

Après présentation du CFU 2025, Madame Brigitte GUINOT-NADAL, quitte la salle pour permettre au conseil municipal de voter, son pouvoir ne sera pasdenouveaupris en compte.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte financier unique du budget principal, et charge Madame la Maire de signer les pièces afférentes.

7. Budget principal : affectation du résultat.

Le conseil municipal après avoir entendu le compte financier unique 2025 résumé, délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

- 1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068) 18 371,64 €
- 2 – Affectation complémentaire en « Réserves » (1068) 0,00 €
- 3 –Déficit d'investissement à reporter au BP 2026 (Ligne 001) 18371,64 €
- 4 – Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 (002)187 123,66 €

8. Adoption du nom du gîte 7 rue de la Marche

Mme La Maire donne la parole à madame Aline Rousselet pour expliquer le travail fait en commission Ruralité Économie Locale. Cette dernière explique que le logement au 7 rue de la Marche est laissé vacant et qu'il n'y a pas eu de famille intéressée lors de ce mandat. C'est pourquoi l'idée est de transformer le logement en gîte plus

qualitatif avec une capacité maximum de 8 personnes. L'objectif est également de permettre d'avoir un logement disponible pour l'installation d'un futur médecin sur la commune. Madame Aline Rousselet propose de nommer ce gîte « le presbytère » et invite l'ensemble des élus à voter.

Monsieur Didier Lamoureux dit qu'il aurait été bien que cette décision soit discutée en conseil municipal afin de prévoir le coût de l'équipement et des abonnements qui n'ont pas été affectés au budget. Il ajoute que les décisions doivent être plus claires pour les habitants et que ce logement était normalement destiné à l'installation pérenne d'une famille.

Madame Françoise Bompeix explique que le bâtiment est pour l'instant vide et qu'il coûte à la commune. Elle souligne que les gîtes actuels sont un peu vétustes et que cela permettra de diversifier l'offre de logements saisonniers. L'équipement complet du gîte a été évalué et certains projets budgétés ne se faisant pas, les sommes budgétées sont en partie réattribuées à ce projet.

Monsieur Dominique Guinot signale que les commissions sont consultatives et que le projet aurait dû être présenté avant de choisir le nom.

Madame Aline Rousselet indique que le compte rendu de la commission où il en a été question et débattu a été transmis aux conseillers depuis plusieurs jours et invite les élus à participer aux échanges. Elle souligne également la proximité de la saison touristique qui nécessite une prise de décision rapide.

Mme La Maire intervient en expliquant que l'idée n'est pas de faire un gîte de tourisme sur du long terme mais surtout de pouvoir proposer le logement à une famille ou à un médecin s'il y avait une demande et de ne pas laisser ce logement vacant.

Le conseil municipal approuve le nom « le presbytère » :

Abstention : 1

Pour : 14

9. Détermination du loyer du gîte 7 rue de la Marche

Madame Françoise Bompeix présente les tarifs du gîte déterminés par la commission finance :

SAISON HAUTE			SAISON MOYENNE		
04/07/2026 au 29/08/2026			29/08/2026 au 31/10/2026		
désignation	Montant	Cauti	désignation	Montant	Cauti
semaine	1500	750	semaine	1200	600
quinzaine	2800	1400	quinzaine	2300	1150
Forfait ménage	90	90	mois	3500	1750
			Forfait ménage	90	90

SAISON BASSE			TARIF FETES FIN D'ANNEE		
31/10/2026 au 19/12/2026			19/12/2026 au 02/01/2027		
désignation	Montant	Cauti	désignation	Montant	Cauti
semaine	1000	500	semaine	1200	600
quinzaine	1800	900	quinzaine	1200	600
mois	3100	1550	Forfait ménage	90	90
Forfait ménage	90	90			

Monsieur Didier Lamoureux demande le prix pour l'équipement du gîte. Madame Françoise Bompeix présente un investissement pour un réameublement complet de maximum 6000 euros. Madame Aline Rousselet ajoute que, quoi qu'il arrive, l'ensemble de l'équipement pourra être réutilisé pour les autres gîtes.

Le conseil municipal approuve les tarifs pour le gîte :

Abstention : 2

Pour : 13

10. Détermination des loyers de l'internat rural pour les autres professionnels paramédicaux

Madame Aline Rousselet explique qu'à la suite de demandes de logement de la part de professionnels de santé en remplacement et d'externe en médecine sur le secteur, nous avons dû revoir les tarifs qui étaient initialement réservés aux internes en médecine. L'objectif est d'ouvrir l'internat à tous les professionnels de santé pour leur permettre de découvrir la communauté de communes et d'encourager l'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire. Cette solution répond à un réel besoin.

Mme Brigitte Guinot Nadal propose les tarifs suivants :

INTERNAT RURAL					
Professionnel remplaçant paramédicaux			Externe - médecin junior		
Désignation	Montant	Cauti	Désignation	Montant	Cauti
Semaine	70 €	70 €	semaine	118,39 €	118,39 €
			mois	473,57 €	473,57 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

11. Autorisation de recrutement d'agent contractuel de remplacement

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

D'autoriser Madame la Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou momentanément indisponibles.

12. Renouvellement du dispositif de signalement au CDG23

Mme La maire explique l'article L135-6 du code général de la fonction publique. Il s'agit d'un dispositif à destination des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

Ce dispositif est obligatoire pour tous les employeurs publics : les collectivités territoriales et les établissements publics. Le Code général de la fonction publique en fixe le cadre réglementaire. Ce dispositif peut être confié aux centres de gestion. À ce titre, le CDG23 propose la mise en place d'une prestation payante permettant d'adhérer à ce dispositif pour les collectivités affiliées qui lui en font la demande. Le Conseil d'Administration du CDG23 a fixé le coût d'adhésion à 3€ par agent présent dans la collectivité.

Ce dispositif est renouvelé à chaque mandat.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

13. Désignations d'un délégué et suppléant – Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées CLECT

Madame la maire explique que le CLECT a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). C'est une commission obligatoire de la CCPD, qui pour le moment n'est pas constituée. Lorsqu'elle le sera, la commune devra être représentée par un titulaire et un suppléant.

Madame Brigitte Guinot Nadal se propose en tant que titulaire et madame Françoise Bompeix en tant que suppléante.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

14. Résultat enquête publique Lavaud et aliénation d'une portion de chemin communal

Madame la maire informe que conformément aux principes de prévention des conflits d'intérêts, les conseillers municipaux susceptibles d'être concernés par un intérêt personnel dans cette affaire sont invités à se déporter et à ne pas participer aux débats ni au vote. Madame Françoise Bompeix, madame Emilie Aleyrat et monsieur Alexandre Jolly quittent la salle du conseil.

Monsieur Dominique Guinot informe qu'une procédure d'aliénation peut être lancée car il y a un abandon total du chemin.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

15. Demande d'approbation pour solliciter une subvention de la DRAC Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 8000 € dans le cadre du projet culturel, patrimonial et artistique « Dans les pas de Marc Bloch en Creuse » (Résidence-Mission en Territoire Rural Prioritaire)

Madame la Maire expose au conseil municipal le projet « Dans les pas de Marc Bloch en Creuse » discuté en commission Culture, Loisirs et Vie Associative et prévu les 30 et 31 octobre 2026. Cet événement s'inscrit dans les projets que la commune souhaite initier les prochaines années. Cette première édition « La Celle Dunoise, Terre d'Histoire(s) et de Mémoire(s) » témoigne de l'héritage de Marc Bloch, dont les cendres reposent au Bourg d'Hem et dont la panthéonisation est prévue le 23 juin 2026. C'est une opportunité unique de relier mémoire nationale et ancrage territorial. De plus, le 15e anniversaire du square des Justes inauguré par Monsieur Jean-Marie Sachet maire de la Celle Dunoise en 2011, traduit la volonté d'accueil de la Celle Dunoise. C'est aussi l'occasion de mettre à l'honneur Pierre Bourdan, célèbre voix de Radio Londres et figure creusoise de la Résistance. Cette première manifestation a pour thème la résistance et les années 1940. Elle a pour vocation de mobiliser des forces vives locales : associations, collectivités locales, les habitants, les enfants et les scolaires. À travers cette transmission historique, la convivialité, l'attractivité touristique et l'immersion patrimoniale sont les éléments fondateurs du projet.

Ce projet de la commune a retenu l'attention et l'intérêt de la DRAC nouvelle aquitaine qui pourra proposer une offre artistique et culturelle élargie à la Communauté de commune du pays Dunois et à celle de la Communauté de commune Porte de la Creuse en Marche sur le thème « Dans les pas de Marc Bloch en Creuse ». La commune de La Celle Dunoise assurerait le rôle de territoire pilote de cette première phase en lien permanent avec les deux Communautés de Communes et avec l'appui d'un élu coordinateur dédié au projet dans le cadre de ses missions d'élu adjoint à la culture et depuis son expertise professionnelle de directeur artistique de compagnie.

Pour ces raisons, il est demandé une subvention de 8000 euros à la DRAC. Un budget prévisionnel global de 25 000 € dont 8000 € financés par une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Nouvelle-Aquitaine est présenté aux élus ; il est rappelé que l'engagement financier de la commune ne dépassera pas les 7000 euros déjà budgété dans le budget 2026

Monsieur Didier Lamoureux est surpris que l'on demande au Conseil municipal de s'engager sur un plan de financement de 25 000 euros. Mme La Maire explique que le vote concerne uniquement la demande de subvention à la DRAC et que cette dernière demande à ce que la délibération fasse apparaître les autres demandes de subvention qui accompagneront ce projet. Il y aura d'autres délibérations pour les autres

subventions. Madame La Maire explique que la commune n'est pas engagée sur 25 000 euros. Monsieur Dominique Guinot explique que c'est une estimation sur le budget primitif et que les 7 000 euros représentent la part communale maximale que l'on n'est pas obligé de dépenser. Monsieur Alexandre Jolly se questionne sur les délais pour la demande de subvention et s'inquiète qu'ils soient trop courts. Monsieur Julien Pingaud s'interroge sur le fait que le projet va coûter 25 000 euros et se demande ce que cela va apporter, il pense que cela peut faire peur aux citoyens. Mme La Maire répond que c'est un projet porteur pour notre commune et qui la met en valeur puisqu'il raconte et témoigne d'un moment fort de l'histoire des habitants de la commune. Monsieur Alexandre Jolly affirme que le projet initialement présenté devait coûter 7 000 euros comprenant les subventions. Mme La Maire dit que le projet ne dépassera pas 7 000 euros pour la commune et que monsieur Jean-Bernard Philippot fera d'autres demandes de subventions pour le reste. Madame Aline Rousselet exprime ses craintes par rapport au fait de bloquer les gîtes de la commune sur cette période pour loger les intervenants et s'interroge sur un risque de perte financière.

Monsieur Dominique Guinot précise que l'hébergement est financé par ce projet, les gîtes seront loués, et que les dépenses prévues sont sous réserve de l'accord des subventions. Madame Béatrice Bélien explique que monsieur Jean-Bernard Philippot, adjoint à la culture, a l'habitude de monter des dossiers pour de tels projets. Monsieur David Lamoureux demande qu'un plan de financement plus précis soit présenté. Monsieur Didier Lamoureux ajoute que généralement les projets sont présentés sur une année N+1. Monsieur Julien Pingaud s'inquiète de l'arrivée tardive des réponses de subvention et de l'organisation. Certains élus pensent que ce projet est trop rapide et demandent plus de précisions. Monsieur Guinot pointe le fait que la panthéonisation de Marc Bloch c'est en 2026, que le projet est porté par la nouvelle équipe qui vient d'être élue et que cette dépense ne pouvait être programmée au budget primitif préparé par l'ancienne équipe. Cependant une somme d'un montant de 7000€ a été inscrite pour les dépenses concernant les animations culturelles et il ajoute qu'on n'est pas obligé de dépenser les sommes inscrites au budget primitif. Madame Françoise Bompeix explique que la commune ne s'engage que sur 7 000 euros maximum (ligne budgétaire établie) et non sur 25 000 euros. Après débat et précisions sur les malentendus concernant la délibération proposée :

Il est demandé à Madame la Maire de retirer de la délibération le paragraphe suivant,

« De valider le budget prévisionnel de 25 000 pour ce projet, dont la répartition détaillée est présentée en annexe »

Le conseil municipal approuve la demande d'approbation pour solliciter une subvention de la DRAC:

Contre : 2 Pour : 9 Abstention : 4.

10. Divers

Feu d'artifice : Il n'y aura pas de feu d'artifice cet été car les conditions climatiques ne le permettent pas. Didier Lamoureux informe les membres du conseil que l'année dernière le feu d'artifice a été repoussé l'hiver lors de la Fête des Lumières. La fête des lumières avait attiré du monde et l'idée est de la maintenir en hiver. Fanny Bregeon ajoute que cela engendre beaucoup de déchets à l'espace des Sillons. Aline Rousselet et Julien Pingaud attirent l'attention sur l'impact écologique et auprès des animaux. Mme La Maire entend les arguments mais dit que ce feu d'artifice fait partie de l'histoire de La Celle Dunoise. Aline Rousselet souligne l'importance de respecter l'horaire annoncé pour le lancement du feu d'artifice et d'éviter tout tir anticipé afin de permettre aux habitants de prendre leurs dispositions.

Le printemps des villages : Madame La maire informe l'ensemble du conseil que cette journée s'est très bien déroulée Cette manifestation prévue le 31 mai a remporté un franc succès et avait pour objectif d'organiser une rencontre entre les élus et la population celloise. Une caravane avec un vieux tracteur et sa remorque fleurie et décorée par les habitants et associations a traversé le bourg pour se rendre dans les villages. Il y avait du monde au village du Chiron le matin, au pique-nique de midi à la base sport nature et l'après-midi au village des Chiers et les habitants présents, (dont plusieurs avaient fait le déplacement) étaient ravis de cette initiative qu'ils souhaitent voir se renouveler. La mairie remercie les associations Bal en Celle et La Dissonante ainsi qu'Antoine

Melchior qui, grâce à leur participation, ont apporté à cette animation très sympathique la dimension festive et conviviale.

Espace des sillons : Ouverture du camping : Madame Aline Rousselet explique qu'une partie de l'espace des Sillons a été fermée à la suite des crues de l'an passé mais que la remise en herbe avance bien. Elle explique qu'il n'est pas possible de remettre des bornes électriques car cela serait trop coûteux. Elle évoque la possibilité de rajouter des prises au niveau du bloc sanitaire en augmentant l'ampérage pour que les manifestations se passent de manière optimale. Monsieur Julien Pingaud propose qu'il y ait une coupure générale des prises lorsqu'elles ne sont pas utilisées. Les agents techniques ont remis le bloc sanitaire en eau. Monsieur Dominique Guinot fait état des contacts qu'il a eu avec la DDT pour des possibilités de travaux d'aménagement et d'amélioration des installations sanitaires et avec la Préfecture qui ne voit aucune objection à l'ouverture du camping à partir du moment où une information est donnée aux campeurs sur les différents risques notamment d'inondation et que la commune dispose d'un plan communal de secours. En cas d'inondation le camping peut être fermé par arrêté de madame la maire. Un affichage est prévu pour être conforme. Il dit également que la signalétique du camping des sillons doit être plus visible pour les touristes. Madame Aline Rousselet indique que le camping pourrait évoluer vers un camping nature, formule qui correspond aux attentes d'une partie de la clientèle touristique. L'ouverture du camping relevant de la responsabilité de madame la maire, elle n'est pas soumise à un vote du conseil municipal, le camping des Sillons ouvrira le 27 juin.

Réception travaux : Monsieur Didier Lamoureux informe que la réception des travaux de la mairie a eu lieu le 16 mai 2026 avec le SDEC, le maître d'œuvre et les entreprises. Des réserves ont été émises. Les entreprises se sont engagées à les lever courant juin. Le maître d'œuvre annonce que 8 000 euros ne seront pas facturés à la suite des différentes erreurs lors des travaux. L'entretien de la chaudière sera assuré par l'entreprise Parbaud.

Baignade : Monsieur Dominique Guinot chargé du suivi de la qualité des eaux de baignade explique que la qualité de l'eau étant satisfaisante, l'ARS a validé le profil de baignade et autorise l'ouverture sous conditions. Pour que l'ouverture soit possible il faut un surveillant de baignade diplômé. Si la commune affiche « baignade non surveillée » la responsabilité revient à Mme La Maire et il faut enlever tout aménagement et toute incitation à la baignade. Il fait état des contacts qu'il a eu avec le service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) et avec le SDIS. Ce dernier peut mettre à disposition des surveillants de baignade 7 jours /7. La commune doit fournir les lignes d'eau, les drapeaux, le matériel de surveillance, une arrivée d'eau et un téléphone portable. Le coût des surveillants mis à disposition par le SDIS serait de 16 000 euros pour deux surveillants pour 2 mois. Mais du fait de la taille de la baignade il est possible de n'avoir qu'un seul surveillant, ce qui reviendrait à 11000€ pour 2 mois et on peut aussi réduire la période à 6 semaines (du 4 juillet au 16 août) Le coût serait alors de 8 250 euros pour une prestation qui comprend le recrutement du surveillant, le salaire et les charges sociales, le remplacement, la logistique opérationnelle, les prélèvements, le poste de secours et les consommables. Une demande de subvention a été adressée à la communauté de communes du Pays Dunois qui était prête à prendre en charge la prestation proposée par le SDIS mais la Préfecture a informé que cela ne faisait pas partie des compétences de la communauté de communes. Monsieur Dominique Guinot évoque les retombées touristiques et économiques si la baignade est surveillée. D'un point de vue financier, madame Françoise Bompeix évoque le prix très élevé et s'interroge sur le risque de déclassement de la baignade si elle n'ouvre pas cette année. Monsieur Dominique Guinot répond que si la baignade est déclassée, elle pourra être reclassée en zone de baignade au bout de 4 années de prélèvements satisfaisants et informe le conseil que la qualité de l'eau est satisfaisante depuis plusieurs années. Au vu des réponses de madame Françoise Bompeix concernant les finances, Madame La Maire propose que le conseil se donne tous les moyens pour une ouverture l'année prochaine en 2027 et de trouver pour cette année une solution d'attente avec le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) ainsi qu'avec les services compétents de la Préfecture pour la mise en place d'un arrêté d'interdiction de baignade, et d'avancer avec la CCPD à la recherche de solutions concernant la compétence requise.

Sécurisation des bâtiments : Suite aux actes de vandalisme commis dans les sanitaires du camping de la Baignade, une réparation provisoire a permis de maintenir le camping ouvert. Madame Françoise Bompeix a contacté le gendarme chargé de la sécurité sur notre territoire, qui est venu pour faire un état des lieux

concernant la possible sécurisation du bourg. Le rapport établi permettra au conseil municipal de réfléchir aux diverses propositions faites et éventuellement d'envisager une sécurisation de certains lieux du bourg.

Chemins communaux : Madame Béatrice Bélien indique que des citoyens ont interpellé la mairie pour des chemins non entretenus. Elle explique que trois des six chemins de randonnée inscrits au PDIPR ainsi que le parcours du randoguide doivent être entretenus par la communauté de communes du Pays Dunois.

Madame La Maire va demander que ce point soit mis à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire. Pour couper court aux fausses informations madame Béatrice Bélien précise qu'il n'y a jamais eu de volonté de la commune de ne pas entretenir les autres chemins et que la situation a été réglée depuis .

Plus personne ne souhaitant intervenir le conseil municipal est déclaré clos à 00h28.

Madame Brigitte Guinot-Nadal

Maire de La Celle Dunoise

Mesdames Marine Hallier et Vanessa Fiori

secrétaires de séance